

AFFAIRE N° 39/9/ - Avenant à passer avec le GROUPEMENT  
REUNIONNAIS D'ENTREPRISES GENERALES pour la construction du Groupe  
Scolaire de 58 classes au Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le GROUPEMENT  
REUNIONNAIS D'ENTREPRISES GENERALES un avenant prorogeant d'un mois  
le mois de délai d'exécution des travaux de construction du Groupe  
Scolaire de 58 classes au Chaudron.

D'après le Cabinet BOSSU, chargé de la surveillance des tra-  
vaux, cette prorogation semble justifiable.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins les voix de Messieurs TOMI et  
CHANE KUNE qui se sont retirés.

Lu  
Saint-Denis, le 30 Mars 1971  
Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
signé : M. Teuler  
Bon copie certifiée conforme  
Bon le Directeur des Affaires Financières  
M. L. Dawson